

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnetier-Mornex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic WISZNIEWSKI, maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 16 Présents : 14 Votants : 15

Convocation : Date : 16 mai 2024 Transmise le : 16 mai 2024 (mail recommandé)

Présents : MM. Ludovic WISZNIEWSKI, Christophe AUGUSTIN, Christophe BOYER, Anne-Marie LALLIARD, Régis LAMURE, Laurent BELLINI, Sébastien BARRUCAND, Gladys JARDILLET, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Messan ATIKOSSIE, Alexis DUBOULOZ, Badia CHALEL, Laurent CHIORINO, Jean-Marie RAFFENEL ;

Excusé(s) : Mme Frédérique LEONE a donné procuration à M. Laurent CHIORINO,
Mme Karinne BRENTAN

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Christophe BOYER

OUVERTURE DE LA SÉANCE à 19h05 par M. Ludovic WISZNIEWSKI, Maire

Après désignation d'un secrétaire de séance, l'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2021/46 du 7 octobre 2021 lui portant délégation
--

Extrait délibération - article 4 : " Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à hauteur de 25 000 euros".

DEVIS		
Date signature	Entreprise - Objet	Montant TTC
09/01/2024	GARAGE D'ALLONZIER (Allonzier-la-Caille) : révision camion Isuzu	3 620,23 €
12/01/2024	SARL DURET FRERES (Bossey) : fourniture et pose 4 paires de volets – logements crèche	4 477,20 €
09/02/2024	SAVEC (Contamine-sur-Arve) : remplacement lave-vaisselle à avancement – cantine école du Pont du Loup	25 996,62 €
17/02/2024	ECF PRO (Cornier) : formation permis C (poids lourd +3,5 t) – 70 heures + cours code en ligne	2 150,00 €
27/02/2024	ALPES MARQUAGE (Ayse) : marquage au sol voies et carrefours	9 023,34 €
27/02/2024	DNA (Monnetier-Mornex) : fermeture sur solives des agencements - salle communale	1 180,00 €
05/03/2024	ACI (Savignieux 42) : Cartouches encre copieurs école PDL + mairie	1 132,25 €

05/03/2024	VACHOUX (Pers-Jussy) : abri-bus – station église Monnetier	3 838,80 €
06/03/2024	J.C. DEPANNAGE (Bogève) : remplacement pièces chaudière - maison des associations	112,80 €
19/03/2024	ALGOA (St-Jeoire-en-Faucigny) : maintenance corrective des 3 aires de jeux	1 119,60 €
19/03/2024	WESCO : mobilier, chariot, vaisselle, matériel de rangement... pour service périscolaire PDL	1 451,50 €
19/03/2024	ILIANE (Thonon-les-Bains) : Update PC portable + remplacement vidéoprojecteur – Ecole	3 331,06 €
19/03/2024	SIGNAUX GIROD (Thyez) : panneaux signalisation	373,94 €
21/03/2024	UP CADHOC (Gennevilliers 92) : carte cadeau départ retraite agent	719,50 €
26/03/2024	KONE (Asnières 92) : remplacement carte moteur ascenseur Pléiades	2 492,20 €
26/03/2024	IMPRIMERIE NATIONALE SA (Paris 16e) : 50 attestations d'accueil	81,00 €
26/03/2024	MAULET TP (Eteaux) : 100 blocs béton – plateforme stockage chem. Carrières	12 000,00 €
28/03/2024	VACHOUX (Pers-Jussy) : 50 panneaux électoraux	5 880,00 €
28/03/2024	DECARROUX TP (Pers-Jussy) : Travaux préparatoires en vue pose 6 conteneurs semi-enterrés place de l'Eglise	20 779,62 €
28/03/2024	BF TP (La Muraz) : location pelle 21 T + transfert aller/retour	2 400,00 €
04/04/2024	ACRO'AVENTURES (Reignier) : course au trésor/course d'orientation pour 40 enfants – accueil de loisirs printemps 2024	144,00 €
04/04/2024	OFFSET SERVICE (Reignier) : 250 dépliants « Les Petites Impatiences »	132,00 €
04/04/2024	NETTORAMA (Cluses) : fournitures et produits d'entretien – bâtiments communaux	2 045,32 €
10/04/2024	DESRUMAUX Héloïse (Chevrier), architecte d'intérieur : Etude de projet – Mini Resto « La Place du Village »	5 700,00 €
11/04/2024	GAL Voyages (Pers-Jussy) : 1 autocar Mornex-Reignier - sortie Acro'Aventures du 16/04/2024 (accueil de loisirs)	250,00 €
10/04/2024	HD MAINTENANCE (Pringy) : remplacement filtres CTA + stock – Ecole Pont du Loup	1 047,46 €
10/04/2024	HD MAINTENANCE (Pringy) : réparation fuite sur collecteur ECS – Ecole Pont du Loup	1 596,00 €
11/04/2024	Camille PASQUIER (Monestier de Clermont 38) : conférence gesticulée « et baisse les yeux quand j'te parle ! » - Les Petites Impatiences	272,00 €
12/04/2024	ILIANE (Thonon-les-B.) : installation et paramétrage 2 points accès Wifi + intégration Kwartz – école élémentaire Monnetier	866,40 €
20/04/2024	GAEC LES IRIS (Gaillard) : Fleurs (fleurissement communal)	4 646,62 €
20/04/2024	WESCO : tables et chaises – cantine Pont du Loup	3 486,69 €
24/04/2024	COMPAGNONS SOUDURE : recherche de fuite suite à vérification périodique et réparation – mairie	600,00 €

04/05/2024	UFCV Auvergne-Rhône-Alpes (Annecy) : formation BAFD 1 agent périscolaire	348,00 €
14/05/2024	SCIENCE DESIGN SAS (La Roquebrussanne 83) : Atelier « écoute ton cœur » accueil de loisirs juillet 2024	320,00 €
15/05/2024	DEFIBRIL MATECIR SAS (Saint-Laurent-du-Var 06) : 1 défibrilateur – maison des associations	1 414,80 €
22/05/2024	LES GORGES DU PONT DU DIABLE (Thonon-les-B.) : visite du 19/07/2024 – accueil de loisirs d'été	708,00 €

MARCHÉ À BONS DE COMMANDE ENTRETIEN VOIRIE
Titulaire : COLAS (Etrembières)

Date signature	Entreprise – Objet	Montant TTC
09/02/2024	BC1 : réfection chemin des Creux	9 639,36 €
01/03/2024	BC2 : réfection chemin des Creux	10 280,64 €
07/03/2024	BC3 : réfection cour d'école élémentaire Monnetier	19 248,84 €
05/04/2024	BC4 : rustine école Pont du Loup	236,04 €
05/04/2024	BC5 : réfection accotement chemin de l'Eglise	1 180,20 €

CONTRATS DE MAINTENANCE / VÉRIFICATION / ABONNEMENT

Date signature	Entreprise – Objet	Montant TTC
12/03/2024	SOCOTEC (Chambéry) : vérification périodique équipements sportifs (périodicité 24 mois) – City Stade	540,00 €
25/04/2024	SAVEC GROUPE ODICE (Contamine sur Arve) : maintenance préventive 1 fois/an du matériel des cuisines de l'école du Pont du Loup et de la salle communale (armoires positives et négatives, fours, centrales de nettoyage et lave-vaisselles, self chaud, bain marie, vitrine réfrigérée, ...)	3 060,00 €

CCAS

Date signature	Entreprise - Objet	Montant TTC
06/04/2024	AUBERT (Cernay 68) : 30 cartes-cadeaux naissance (CCAS)	1 080,00 €

2024/24 Complément à la délibération n° 2024/05 du 18 janvier 2024 relative à la création d'emplois saisonniers

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2024/05, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur la création de deux postes saisonniers aux services techniques, permettant l'embauche de jeunes de plus de 16 ans pendant les mois de juillet et août 2024.

Compte-tenu qu'un jeune est disponible dès à présent pour combler les besoins aux services techniques, il est proposé à l'assemblée de créer un emploi saisonnier dès ce mois de juin pour renforcer les effectifs.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** d'ouvrir un poste saisonnier aux services techniques dès le 17 juin 2024 pour permettre le recrutement d'un jeune jusqu'au 19 juillet 2024.

2024/25 **Vote du Compte Administratif 2023**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2023.

Monsieur Christophe AUGUSTIN prend la présidence de la séance et invite l'assemblée à approuver ce document comptable. Mr le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le Compte Administratif 2023.

RÉSULTATS 2023			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES RÉALISÉES	854 043,65 €	2 586 925,60 €	3 440 969,25 €
RECETTES RÉALISÉES	974 162,55 €	3 305 486,73 €	4 279 649,28 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+ 120 118,90 €	+ 718 561,13 €	+ 838 680,03 €
RÉSULTAT 2022 REPORTÉ	+ 214 393,14 €	+ 161 772,45 €	+ 376 165,59 €
RÉSULTAT 2024	+ 334 512,04 €	+ 880 333,58 €	1 214 845,62 €

RESTES À RÉALISER 2023			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	71 500,00 €	0,00 €	71 500,00 €
RECETTES	85 188,00 €	0,00 €	85 188,00 €
SOLDE	+ 13 688,00 €	0,00 €	+ 13 688,00 €

RÉSULTATS 2023 AVEC RESTES À RÉALISER 2023		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
348 200,04 €	880 333,58 €	1 228 533,62 €

2024/26 **Approbation du Compte de Gestion 2023**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion du budget communal de l'année 2023 et invite les membres de l'assemblée à approuver ce document établi par le comptable public.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après avoir constaté l'exacte concordance du compte administratif et du compte de gestion présentés et en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le Compte de Gestion 2023.

2024/27 Affectation définitive du résultat 2023 au budget 2024

Après validation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'année 2023,

le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **CONSTATE** un excédent de fonctionnement de 880 333,58 € ;
- **DÉCIDE** l'affectation :
 - d'une fraction du résultat de fonctionnement pour 158 335,04 € au compte 002 (recette de fonctionnement),
 - et du solde du résultat de fonctionnement pour 721 998,54 € au compte 1068 (recette d'investissement),
- **REPORTE** l'excédent d'investissement de 334 512,04 € au compte 001 (recette d'investissement).

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2024/08 du 29/02/2024.

2024/28 Décision modificative n°2 : virement de crédit

Monsieur le Maire expose que deux mandats ont été pris en charge sur l'exercice 2023 alors que le conseil municipal avait déjà effectué la reprise anticipée des résultats.

Le conseil municipal vient de modifier par délibération l'affectation du résultat.

Il convient désormais de procéder à la modification au budget de la manière suivante :

- + 668,36 € au compte 773 en fonctionnement recettes (mandats annulés sur exercice antérieur),
- 668,36 € au compte 002 en fonctionnement recettes (excédent de fonctionnement).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** les décisions budgétaires susmentionnées.

2024/29 Demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police – programme 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que comme chaque année, le Département procède à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Cette dotation, attribuée par les services de l'Etat, a pour objet le financement des opérations destinées à améliorer la sécurité routière et la sécurité des transports en commun.

Pour être recevables, les dossiers doivent porter sur des travaux qui seront terminés ou engagés sur l'année 2024.

Le montant du plafond de la dépense subventionnable s'élève à 80 000,00 € HT pour les aménagements sur voie départementale hors agglomération, avec un taux de participation du Département à hauteur de 30 %.

Dans ce cadre, M. le Maire propose de solliciter une subvention pour la sécurisation des circulations sur la route des Bornes, par la pose de plateaux surélevés, de chicanes, de ralentisseurs, et la sécurisation des zones d'arrêts de bus, dont les travaux sont estimés à 166 245,60 € HT.

Il est rappelé que la commune est en pourparlers avec le département sur une possible rétrocession d'une partie de la route des Bornes qui se trouverait, si accord et à terme, en agglomération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département au taux maximum et au montant plafond de la dépense subventionnable de l'opération, au titre de la répartition du produit des amendes de police ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2024/30 Participation financière au GLCT Téléphérique du Salève pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle que l'article 12 de la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève prévoit que ses ressources comprennent notamment les contributions des membres le composant.

La moitié de cette contribution est versée par la République et le Canton de Genève et l'autre moitié par les collectivités françaises.

Les contributions financières d'Annemasse-Agglo et de la Commune de Monnetier-Mornex sont calculées au prorata de leur population totale à partir des données issues du dernier recensement publié au Journal Officiel au 31 décembre de l'année précédente.

Au regard des données issues du dernier recensement, la clé de répartition de la contribution financière est la suivante :

- . 48,78 % pour Annemasse-Agglo
- . 1,22 % pour la Commune de Monnetier-Mornex.

Au titre de l'année 2024, avec une participation annuelle globale des membres de 1 069 614 €, la participation de notre commune représente 13 049,00 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ratifier la participation financière de la commune au G.L.C.T. Téléphérique du Salève pour la somme de 13 049,00 €.

2024/31 Convention avec la C.C. Arve et Salève de prise en charge financière des travaux de génie civil liés à l'implantation de collecteurs de déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes Arve et Salève (CCA&S) a pour volonté d'accélérer l'implantation de points de collecte en apports volontaires des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Considérant que :

- la CCA&S fournit les conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés dans le cadre du portage du marché,
- les communes réalisent les travaux de génie civil et décident du type de conteneurs dont elles souhaitent disposer sur leur territoire ;
- les travaux peuvent être réalisés via le titulaire du marché de pose des conteneurs, ou bien en régie par les agents d'Arve et Salève,

le Conseil Municipal, est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention portant sur les modalités de refacturation à la commune du coût de réalisation des travaux portés par l'intercommunalité, qu'ils soient réalisés en régie ou par l'entreprise titulaire du marché.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **AUTORISE À L'UNANIMITÉ** M. le Maire à signer la convention susmentionnée.

2024/32 Convention Syane – adhésion groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est membre depuis 2014 du groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel coordonné par le Syane et dans le cadre duquel a été attribué un marché au fournisseur Gaz de Bordeaux qui arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Dans un contexte de complexification et de diversification des missions exercées par le Syane en tant que coordonnateur du groupement, le niveau de cotisation qui n'avait pas évolué depuis 2014 a été augmenté.

En outre, la nouvelle convention intègre également des modifications visant à clarifier les modalités de retrait des membres du groupement.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement sur la base des nouvelles dispositions de la convention.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

- **DÉCIDE** de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le Syane ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention correspondante.

2024/33 Convention SYANE relative au transfert de compétence Éclairage Public : changement d'option

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations des 31 janvier et 13 avril 2017 le Conseil Municipal avait transféré au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) la compétence optionnelle « Eclairage Public » selon l'option « Investissement et Exploitation / Maintenance » avec le niveau de service « Optimal ».

Ce transfert engageait la commune par périodes de 4 ans tacitement reconductibles.

Les modalités et les conditions administratives, techniques et financières d'exercice avaient évolué en 2022, notamment sur les points suivants :

- Suppression du niveau de service « Basic », la maintenance préventive est réalisée sur l'ensemble des communes ;
- Mise en place d'une cotisation annuelle au foyer lumineux distinguant les luminaires standards et les luminaires LED. Cette cotisation comprend la maintenance préventive et la maintenance corrective ;
- Passage d'un Préventif sur une occurrence de 5 ans ;
- Mise en place d'un entretien correctif basé sur des tournées bimestrielles programmées.

En conséquence, l'assemblée avait décidé, par délibération n° 2022/86 du 08 décembre 2022, de procéder à un changement d'option relatif au transfert de cette compétence, pour passer de l'option B « Investissement et Exploitation/Maintenance » à l'option A « Investissement » ; or cette décision n'avait pu être mise en œuvre, la commune étant engagée pour une durée déterminée dont l'échéance ne pouvait être anticipée.

Afin de mener à bien ce changement d'option, la commune doit respecter un préavis d'un an, soit avant le 1^{er} septembre 2024 pour une prise d'effet au 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

Considérant que la redevance versée au SYANE pour les prestations de maintenance représente une dépense conséquente,

Considérant que le SYANE mandate des entreprises qui sous-traitent à d'autres l'exécution de leurs missions,

Considérant que l'estimation fournie par une entreprise du secteur permet un plan d'économie de 50 % environ sur les dépenses de fonctionnement,

DÉCIDE de maintenir le transfert de la compétence « Eclairage Public » pour les investissements uniquement (option A).

2024/34 Adoption du choix de l'architecte pour le projet de rénovation du Mini Resto
--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la collectivité a fait des économies depuis le début du mandat et a porté au budget le projet de réhabilitation du Mini Resto.

Pour mémoire enveloppe globale votée : 200 000 €.

Le travail d'esquisse/première ébauche réalisé par l'architecte d'intérieur Héloïse DESRUMEAUX présenté en séance s'est appuyé sur l'étude qui a été réalisée par le CAUE avec toutefois une enveloppe financière plus resserrée (précédent projet : 506 000 € TTC hors équipements).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le choix de l'architecte pour ces travaux de rénovation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **À 13 VOIX POUR, 2 ABSTENSIONS : Badia CHALEL et Silvia IUNCKER-GOMEZ** :

- **APPROUVE** le choix de l'architecte d'intérieur Hélène DESRUMEAUX ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la maîtrise d'œuvre dans ce projet de rénovation, et à signer le permis de construire correspondant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Projet rénovation Mini Resto :

M. Christophe Boyer rappelle que la commune est propriétaire du Mini Resto depuis 2008.

M. le Maire commente la projection à l'écran en exposant que le gabarit formé par la verrière est un peu allongé vers la place pour créer une véritable salle pour accueillir les publics ; il ajoute que le but ce soir est d'amener le sujet sur la table.

S'ensuit une discussion sur le libellé de la délibération. Les élus se mettent d'accord sur la terminologie suivante : Adoption du choix de l'architecte pour le projet de rénovation du Mini-Resto.

1- Question sur le statut de la voie dénommée chemin des Creux par Laurent Chiorino : réponse oui elle est communale.

2- Question sur l'emplacement pour la repose du bassin place de l'Eglise à Monnetier. Il est prévu de le déplacer de 4 mètres au droit du muret de l'église. La source a été retrouvée. Jean-Marie Raffenel et Laurent Chiorino se félicitent de cette remise en place et en eaux. Un grand merci à l'équipe des services techniques, à Jean-Paul Louis et Christophe Augustin.

En ce qui concerne le bassin de l'ancienne école, il est difficile de la remettre à son endroit initial à cause des aspects de sécurité incendie.

3- Une association de pétanque pourrait trouver place sur le site du City stade. Une sécurisation du site des anciennes carrières par des filins est à prévoir.

4- M. Jean-Marie Raffenel donne lecture d'un texte qu'il a rédigé au sujet de l'implantation des conteneurs semi-enterrés à ordures ménagères à Monnetier.

Il regrette la véhémence de ses propos passés et s'en excuse.

M. Le Maire ne veut pas que le conseil municipal devienne une réunion publique improvisée.

Selon M. Jean-Marie Raffenel l'installation des conteneurs fait suite à un manque de concertation, d'information et plus globalement au sujet des évolutions autour de la place de l'église.

M. Le Maire répond que le travail a été mené en commission ; que d'autre part chaque implantation doit se situer à moins de 200 mètres d'une concentration de logements, ce qui a limité d'autant plus les choix. En effet, hormis celui qui a été choisi, une seule autre possibilité existait pour une implantation en front/façade de la place de l'Église, ce qui a été évité.

Toute la commune doit être pourvue en emplacements avec des difficultés sur Mornex. Le Maire conclut : "le travail a été fait, chacun voit midi à sa porte, j'en ai bien conscience".

5 – M. le Maire rappelle qu'il revient aux élus de s'inscrire sur les tableaux correspondants pour les élections européennes.

* * * * *

La séance est levée à 20h22